

Un milliard d'euros pour l'investissement des PME

L'Association française d'épargne et de retraite (Afer) va annoncer l'orientation d'une partie des fonds de son contrat d'assurance-vie vers le financement de l'investissement dans les PME et ETI. L'argent pourra être investi dans les entreprises soit en fonds propres, soit sous forme de prêts.

L'association d'épargnants Afer et l'assureur Aviva France vont mobiliser un milliard d'euros tirés de l'assurance-vie, au cours de l'année à venir, pour le financement de PME et d'ETI (entreprises de taille intermédiaire), ont-ils annoncé mardi 16 juin à l'AFP.

"L'Afer s'engage pour un milliard d'euros dans le financement des PME et des ETI, cotées ou non cotées, c'est-à-dire dans le financement de l'économie réelle. Notre souhait est de donner à l'assurance-vie une mission de service public", a expliqué Gérard Bekerman, président de l'Afer.

La formalisation de cet engagement aura lieu mercredi lors du passage de François Hollande au salon Planète PME, organisé par le syndicat patronal CGPME. Elle s'inscrit à la suite du plan dévoilé la semaine dernière par Manuel Valls pour relancer l'embauche dans les petites entreprises

Trois types de placements proposés

Cette enveloppe sera engagée via trois types de placements proposés par l'Afer :

son fonds général en euros,

son contrat eurocroissance lancé cette semaine avec son partenaire historique Aviva France, ainsi qu'une nouvelle unité de compte gérée par BNP Paribas Investment Partners.

L'argent pourra être investi dans les entreprises soit en fonds propres, soit sous forme de prêts.

"La durée de vie moyenne d'un contrat Afer est de 17 ans, cela permet de se projeter dans l'avenir et nous pouvons financer des PME et des ETI dans des proportions importantes", a souligné Nicolas Schimel, directeur général d'Aviva France.

L'épargnant peut, de son côté, espérer des rendements attractifs, dans une période de taux d'intérêt bas.

<http://www.latribune.fr/economie/france/un-milliard-d-euros-pour-l-investissement-des-pme-484811.html>